PLAN DE MOBILITE

Nantes

1- Préambule

1.1 Introduction

La mise en œuvre du plan de développement de la mobilité dans l'entreprise consiste à mettre en avant des solutions d'usage partagé de la voiture individuelle (covoiturage), de modes collectifs (transports en commun), de modes actifs (marches, vélo, trottinette…) et des alternatives au déplacement lui-même (vidéo-conférence, télétravail…).

Ce plan vit et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Et surtout, tout le monde y trouve son avantage :

- Les **salariés** réduisent leur budget transports et la palette des choix pour se déplacer s'élargit.
- L'**entreprise** optimise les coûts liés aux transports et améliore l'accessibilité de son site.
- La **collectivité** profite de la réduction des encombrements, de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, de l'amélioration de la sécurité routière et des conditions de vie en ville.

1.2 Rappel de la réglementation

Quand ? Le 1er janvier 2018.

Pourquoi ? L'article 51 de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, inscrit l'obligation de Plan de mobilité, avec pour objectif de réduire les émissions de Co2 liées aux déplacements des salariés, en réduisant l'usage de la voiture individuelle au profit de transports moins polluants.

Qui ? Les entreprises disposant de sites de plus de 100 personnes, situés dans des zones PDU (plan de déplacements urbains).

Quoi ? Un document est à remettre aux autorités en charge du PDU où l'entreprise est localisée. Il comporte l'état des lieux des solutions de transport autour du/des site(s), une mesure de la mobilité actuelle des collaborateurs, une analyse des besoins pour améliorer la réponse aux besoins de mobilité en lien avec la précédente mesure, un plan d'action avec dates et budget.

2- Actions et solutions mobilités mises à dispositions par DCS

DCS incite ses salariés à l'utilisation des transports en commun et des modes de mobilité doux.

La sensibilisation à l'éco conduite

- Mise à disposition d'une Notice d'éco conduite
- Sensibilisations lors de journées mondiales, animations, Challenges

L'incitation à l'utilisation des transports en commun et des modes doux

- Implantations raisonnées des sites DCS (agences, centres de service et le siège)
- Prise en charge de l'abonnement ou partie de l'abonnement
- Sensibilisations lors de journées mondiales, animations sur la mobilité douce
- Promotion des bénéfices santé de certains modes de déplacement
- Participation annuelle à des Challenges interentreprises Mobilité en régions
- Incitation à l'utilisation de l'application GECO-AIR
- Une enquête annuelle trajet domicile-travail est réalisée auprès des salariés pour connaître leurs habitudes de déplacement

La rationalisation des déplacements et le recours aux technologies d'échanges à distance

- La vidéoconférence pour les entretiens d'embauche
- L'audio et la visioconférence pour les réunions (internes ou avec les clients), et autres conférences, rendez-vous…
- Le télétravail

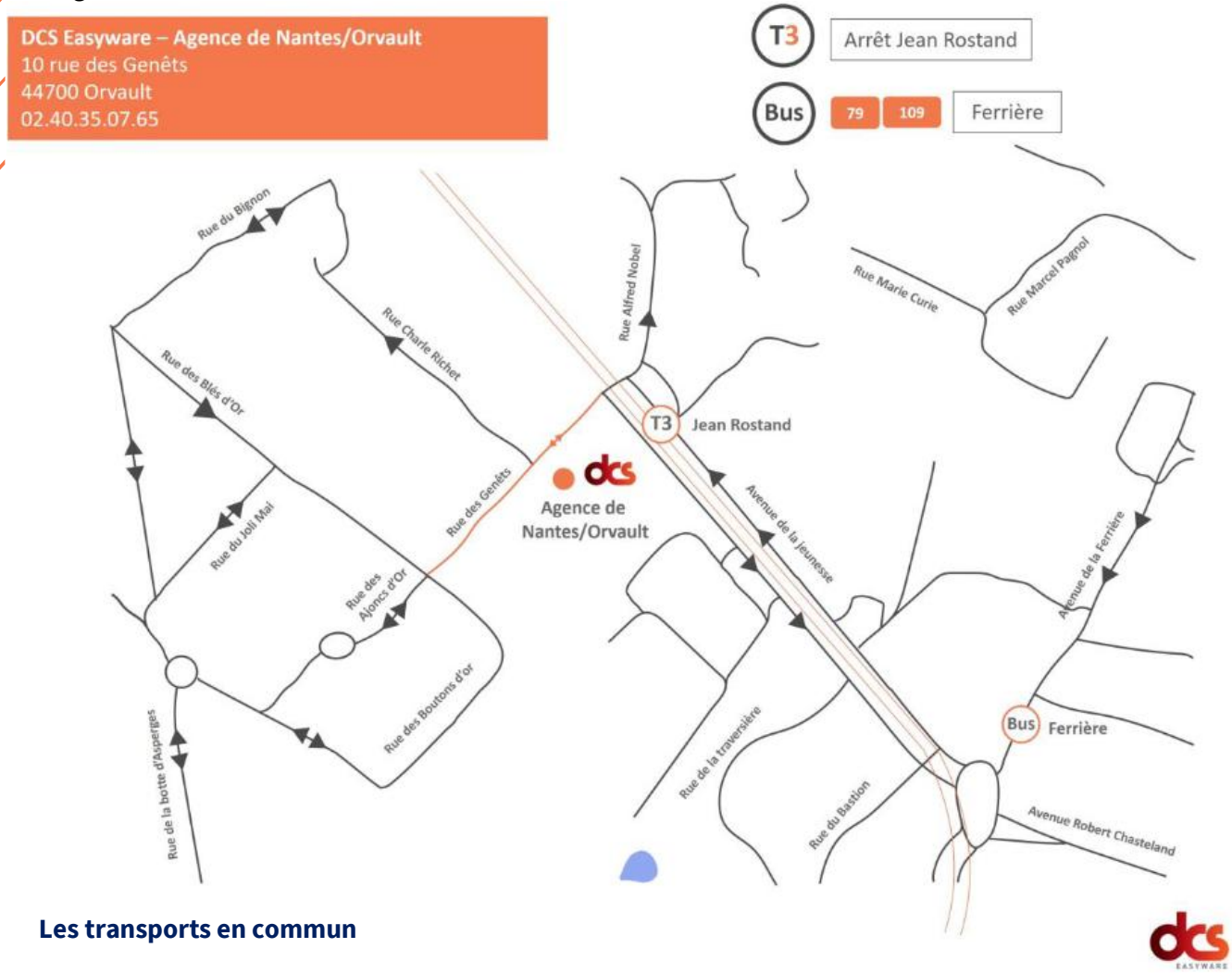
Le forfait mobilité

Les collaborateurs ayant des abonnements mensuels hors transports en commun, de type vélo et/ou trottinette, bénéficient d'une indemnité complémentaire « transports doux », soumis à plafond annuel, au cumul de l'ensemble de leurs abonnements.

Les actions de mobilité s'inscrivent dans un engagement RSE fort. DCS est membre du Pacte Mondial de l'ONU depuis 2010 et fait évaluer sa performance RSE tous les ans depuis 2012 par Ecovadis. Le rapport RSE DCS et le bilan de performance RSE sont disponibles sur le site internet DCS (www.dcsit-group.com) dans la rubrique « Nos Engagements ».

3- Accès au site nantais et ressources pour se déplacer à Orvault

L'agence de Nantes et le CDS se situent au 10 rue des Genêts, 44700 Orvault.



Les transports en commun

NAOLIB, les transports en commun nantais sont gratuits le week-end.
Site : https://naolib.fr/fr/transports-en-commun/tram-bus-navibus

Principales lignes disponibles pour accéder à l'établissement :

- Bus 79 – arrêt « Ferrière »
- Tram – ligne 3, arrêt « Jean Rostand »

L'aéroport

Ci-dessous le trajet aéroport de Nantes > locaux DCS :

- bus n°38 face à l'aéroport jusqu'à l'arrêt Pont Rousseau-Martyrs
- Puis tramway ligne 3 en direction de Marcel Paul jusqu'à l'arrêt Jean Rostand

Il existe également une Navette de l'aéroport jusqu'à la gare de Nantes

La gare

Ci-dessous, le trajet Gare de Nantes > locaux de DCS :

- tramway ligne 1 face à la gare en direction du terminus François Mitterrand ou Jamet jusqu'à l'arrêt commerce
- Puis rejoindre l'autre arrêt commerce pour prendre le tramway ligne 3 direction Marcel Paul jusqu'à l'arrêt Jean Rostand

La trottinette

Pour les trottinettes électriques personnelles, elles ne doivent pas être entreposées dans les locaux de l'établissement.
Un local sécurisé est mis à disposition dans les locaux.

Le vélo

Vélo personnel

Il est interdit de stationner son vélo électrique ou non dans les locaux de l'établissement.

Un local sécurisé est mis à disposition dans les locaux.

Des arceaux à vélos sont disponibles dans les rues autour des locaux.

Carte interactive des places disponibles : https://pneugonfle.fr/trouver-un-parking-pour-velo-en-france/parkings-velo-orvault/

Vélo partage avec ou sans borne

Bicloo, pour se déplacer dans la Métropole de Nantes avec des vélo en libre-service.
Il est également possible de louer un vélo mécanique ou à assistance électrique parmi 7 modèles.
Site : https://www.bicloo.nantesmetropole.fr

Stations proches des locaux nantais :

- Bignon
- Paquelais

Géovélo propose un itinéraire et permet de connaître la distance parcourue et le temps estimé du trajet.

Site : https://geovelo.fr/fr/route?bike-type=own&c=1.500550%2C47.008249&e-bike=false&z=4.80

Les Motos/ Scooter

Il est possible de louer une place de parking moto/scooter :

- Yespark – Jean Rostand : https://www.yespark.fr/

La voiture

Voiture personnelle

Il y a plusieurs possibilités autour des locaux d'Orvault :

- Parking sur abonnement : Yespark – Jean Rostand : https://www.yespark.fr/
- Parking - 71, avenue de la Ferrière
- Carte interactive des parking disponibles : https://www.parkopedia.fr/parking/esplanade_du_cardo_orvault/?arriving=202212051230&leaving=202212051430

Taxi ou VTC

Commander un taxi ou un VTC pour se déplacer à Orvault.

Taxi :

- Taxiproxi : https://www.taxiproxi.fr/commander-taxi-ville-orvault
- A+ taxi Nantais : https://www.a-plus.taxi/taxi-orvault/
- Taxi Nantes Centre : https://taxi-nantes-centre.fr/taxi-a-orvault/

VTC :

- Eurecab, éthique et écologique : https://www.eurecab.com/index.php/cities/nantes
- Allocab : https://www.allocab.com/vtc/nantes
- Drive plus : https://www.driver-plus.fr/vtc-orvault.html

Voiture en auto-partage

Citiz met à disposition des véhicules en libre-service.
L'application mobile est accessible.
Site : https://citiz.coop/nantes

Marguerite est le site d'autopartage de la région nantaise.
Une application mobile est disponible.
Site : https://www.imarguerite.com/

Plan des stations d'autopartage Citiz et Marguerite :
https://metropole.nantes.fr/autopartage#serviceTocEntry0

- **Covoiturage**

Blablacar, le covoiturage national. Une application mobile est disponible.
Site : https://www.blablacar.fr/

Blablacardaily, le covoiturage au quotidien.
Site : https://www.blablacardaily.com/

Ouestgo, la platerforme gratuite de co-voiturage de la région.
Site : https://m.ouestgo.fr/#/carpools/home

Mobicoop, le covoiturage libre et sans commission.
Site : https://www.mobicoop.fr/

Karos, l'application covoiturage pour les trajets domicile-travail
Site : https://www.karos.fr/

4- Plan d'action

Nous proposons différentes pistes d'actions afin de poursuivre le développement de notre démarche RSE et de répondre à l'obligation légale de réaliser un Plan de Mobilité.

Actions de sobriété

- Des solutions alternatives seront privilégiées et encouragées : transports en commun, covoiturage, modes doux en ville, audio/visioconférence, etc…
- Réflexion sur la mutualisation de certains véhicules.
- Suivi des kilomètres parcourus et des consommations de carburant routier approfondi et mensuel.
- Parc automobile entretenu au mieux des préconisations constructeurs afin d'éviter la surconsommation et l'usure précoce et pour limiter le remplacement de véhicules (éviter les fortes émissions de GES à la fabrication des véhicules et des pièces détachées).

Actions d'efficacité

- Réflexion sur des stages de formation à la conduite responsable pour les détenteurs d'un véhicule en vue de baisser les consommations de carburant fossile.
- Verdissement progressif du parc automobile.

5- Bilan Carbone

DCS réalise un bilan carbone annuel. Il a porté sur les 8 postes d'émission des Scopes 1 et 2 ainsi que sur les 16 postes d'émissions du Scope 3

- Le Scope 1 concerne les émissions directes de gaz à effet de serre émises par l'entreprise : le chauffage dans les locaux, les émissions des véhicules détenus par l'entreprise, etc.
- Le Scope 2 concerne les émissions indirectes et liées à l'énergie : ce sont les émissions créées lors du processus de production et la réalisation de l'activité.
- Le Scope 3 rassemble toutes les émissions indirectes de l'entreprise. En général, on retrouve la majorité des émissions de l'entreprise : achat de marchandise, de services, trajets collaborateurs et visiteurs, etc.

Les principaux résultats sont dans le rapport RSE/Durabilité annuel et disponible sur le site de l'ADEME : Bilans - Bilans GES.

6- Modalités de suivi du plan d'action mobilité et de sa mise à jour

Plan réactualisé au besoin selon évolution et surveillé régulièrement.

Date de dernière mise à jour : 15 avril 2026